

Cahuzac, une stratégie du flou à l'Élysée / 08 janvier 2013 | Par [Stéphane Allières](#) et [Lénaïg Bredoux](#)

La communication gouvernementale autour de Jérôme Cahuzac est chaque jour plus insaisissable. Après la trêve des confiseurs, la rentrée politique du gouvernement a vu dans le même temps Jérôme Cahuzac être mis en avant dans les rendez-vous médiatiques et [visé par une enquête ouverte par le parquet de Paris](#) pour « blanchiment de fraude fiscale ».

Après avoir été le premier grand invité de l'année 2013 dans une émission politique, [sur Europe 1 dimanche matin](#) ([lire ici et ici](#)), avec deux ministres (MM. Hamon et Lamy) et le chef de cabinet adjoint du premier ministre présents dans le public, le ministre délégué au budget a ensuite été propulsé lundi soir sur France 2 comme emblème de la gauche de gouvernement face à Jean-Luc Mélenchon ([lire ici](#)).

« Face à un excellent orateur comme Mélenchon, un puncheur désordonné qui prend des coups en avançant, il fallait un styliste qui frappe aux bons moments », explique-t-on à Matignon, filant la métaphore du ring de boxe. Tout en jurant n'avoir « ni décidé ni coordonné » la rentrée politique des ministres. « Il y a moins de vigilance qu'au début du quinquennat sur la communication des uns et des autres », avance-t-on.

Pourtant, lundi en fin de matinée, Jérôme Cahuzac a eu un entretien en tête-à-tête avec Jean-Marc Ayrault. Il est difficile de croire qu'il n'a pas été mis au courant de l'enquête du parquet, alors que les premières fuites indiquant son ouverture nous parvenaient. « C'était une réunion de travail, avec des conseillers de chaque côté, pas une réunion de crise, indique-t-on encore à Matignon. Mais ils se sont peut-être vus avant ou après... »

L'Élysée défend aussi la mise en avant de Jérôme Cahuzac, quelques heures avant la révélation de l'enquête préliminaire du parquet de Paris. « Si on le mettait de côté, cela voudrait dire qu'il y a un souci. La confiance est maintenue vis-à-vis de Jérôme Cahuzac tant qu'il n'y a pas de preuves judiciaires. Que la justice fasse son travail », avance-t-on. Avant d'ajouter : « Jérôme Cahuzac est ministre du gouvernement, il apparaît comme tel. » « Cet élément supplémentaire (l'ouverture de l'enquête) permettra d'établir la vérité que Jérôme Cahuzac réclame », estime-t-on également à Matignon, selon l'AFP.

Dans un communiqué publié deux heures après la confirmation du parquet, le ministère du budget a de son côté salué l'ouverture de cette enquête. « Cette démarche permettra, comme il l'a toujours affirmé, de démontrer sa complète innocence des accusations absurdes dont il fait l'objet », est-il écrit. Au passage, il est dit que Jérôme Cahuzac a demandé ladite enquête, alors même qu'il n'en est rien puisqu'elle fait suite à la lettre envoyée le 29 décembre dernier par Edwy Plenel, directeur de Mediapart, au procureur de la République de Paris ([lire ici](#)).

Comme quand il affirme, sur Europe 1 et France 2, qu'il a déposé « trois plaintes », alors qu'à ce jour, seules deux plaintes en diffamation ont été déposées contre Mediapart, la seconde écrasant la première. Par ailleurs, aucune de ces deux plaintes ne vise l'article révélant l'enregistrement, qui ne fait donc l'objet d'aucune espèce de contestation judiciaire (pour « faux », par exemple) bien que le ministre ait affirmé tardivement ne pas être la voix que l'on entend dans la bande.

Quelle jurisprudence Hollande ?

Reste qu'il est globalement difficile de comprendre la doctrine élaborée pour les affaires politico-judiciaires par le président Hollande. La première en la matière, la jurisprudence Bérégovoy-Balladur, était simple : tout ministre mis en examen doit automatiquement démissionner ([lire ici](#)).

La doctrine Jospin fut plus exigeante à l'encontre de Dominique Strauss-Kahn, visé par un réquisitoire supplétif dans l'affaire de la MNEF. « Si je démissionne, je le dis avec force, ce n'est en aucune manière parce que je me sens coupable, avait déclaré le ministre des finances en novembre 1999. J'ai pris cette décision parce que je considère que la morale et le sens des responsabilités l'imposent. » Et d'ajouter : « Pour moi, il n'est pas concevable qu'un ministre puisse continuer sa mission alors qu'existe à son encontre un soupçon donnant lieu à une procédure judiciaire, au risque de porter atteinte au gouvernement. »

Pour Hollande, la jurisprudence est encore au stade de l'ébauche. À propos de l'affaire Georges Tron, le candidat à la primaire [expliquait fin mai 2011](#) : « (Quand on est ministre), il y a une difficulté supplémentaire à assurer et la présomption d'innocence et la défense. Il y a toujours une suspicion que la position de membre de gouvernement pourrait influencer la justice. » « Une règle avait été posée il y a plusieurs années - un ministre mis en examen devait démissionner - on s'aperçoit qu'elle ne suffit plus », avait alors fait valoir l'ex-patron du PS.

Durant sa campagne présidentielle, François Hollande s'était ensuite gardé de préciser ce qu'il ferait d'un ministre mis en cause. Malgré sa promesse d'une « République exemplaire » et sa fameuse tirade « Moi président de la République », il n'avait fait qu'évoquer le cas d'un élu condamné, notamment pour corruption, et promis qu'il « n'aurait pas autour de (lui) à l'Élysée des personnes jugées et condamnées ». La charte de déontologie adoptée en mai ([à lire en PDF](#)) ne dit d'ailleurs pas un mot d'une éventuelle enquête judiciaire, d'une mise en examen ou même d'une condamnation d'un ministre.

Lire aussi

- [Affaire Cahuzac: le parquet ouvre une enquête pour «blanchiment de fraude fiscale»](#)
- [Affaire Cahuzac: l'embarras croissant de l'Élysée](#)
- [Affaire Cahuzac : le pouvoir serre les rangs](#)
- [Mélenchon, Cahuzac: deux gauches dos à dos](#)
- [La gauche embarrassée par les affaires politico-financières](#)